

ABONNEMENT

Saumur
Un an... 25 fr.
Six mois... 13
Trois mois... 7
Poste
Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne

A SAUMUR]
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et non payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 21 MARS

La République consolidée

Il est urgent de combattre les rumeurs, répandues par les plus intéressés, que les boulangistes et les monarchistes font cause commune. Erreur profonde, que M. H. Martin démontre péremptoirement dans l'article suivant :

« Les doctrines du Parti Républicain National », a dit le général Boulanger, à Tours, se résument en trois termes :

« La République consolidée, l'autorité restaurée, la liberté garantie. »

Sur le premier terme, le général revient avec une insistance remarquable. J'invite, dit-il, tout le monde à se rallier à l'idée républicaine, « l'important est qu'on s'y rallie sans arrière-pensée. »

Ce vers quoi je marche, dit-il encore, je le dis hautement, en demandant leur concours à ceux qui marchent à ce but et en répudiant le concours des autres, c'est LA RÉPUBLIQUE !

Ainsi, l'affaire est entendue. Boulanger est républicain, il n'accepte que ceux qui veulent la République sans arrière-pensée et « répudie le secours des autres. » Nous voilà fixés.

Mais, prétendent certaines gens, l'alliance entre boulangistes et royalistes existe pourtant. Boulanger répond :

« Qu'on cesse donc de m'objecter ce qu'ils disent et de leur objecter ce que je dis ! Je ne suis pas plus responsable de leurs actes qu'ils ne sont responsables des miens. Nous ne représentons pas, eux et moi, deux armées alliées poursuivant un but commun, mais bien deux armées opérant parallèlement, quoique en visant un but différent. »

Ainsi en est-il à la Chambre. Combien de fois la Droite royaliste a-t-elle marché parallèlement à ses adversaires politiques contre le ministère républicain ? Dira-t-on que la Droite est alliée avec le radicalisme parce qu'elle renverse M. Ferry, ou alliée avec l'opportunisme parce qu'elle renverse M. Floquet ? Elle va droit son chemin et combat la République.

Les royalistes répudient Boulanger comme Boulanger répudie les royalistes. Le comité royaliste de Touraine n'a pris aucune part à la propagande et a déclaré hautement qu'il était approuvé par « l'auguste chef de la Maison de France et par ses représentants. »

On disait, écrit le Soleil, on répétait de plusieurs côtés : Le général Boulanger est l'allié des conservateurs. Nous avons répondu toujours : Non, il n'y a pas d'alliance, il n'y a qu'une action parallèle. Le général Boulanger attaque le gouvernement pour son compte, de même que, nous autres conservateurs et monarchistes, nous attaquons le gouvernement pour notre compte.

Le Moniteur n'est pas moins affirmatif : « C'est, écrit M. Depeyre, au nom de sa République à lui que M. le général Boulanger combat le régime républicain que nous subis-

sons. C'est au nom de la Monarchie et pour la Monarchie que de notre côté nous livrons la bataille. »

Et le Moniteur répète la parole que M. d'Haussonville prononçait à la Conférence de Lyon : « Tout ce qui ne conduirait pas à la Monarchie n'aura jamais notre concours, tout ce qui prétendrait nous en éloigner nous trouvera sur son passage. »

Droit au Roi ! Est-ce clair ? Vive la République ! répond M. Boulanger. C'est bien, les positions sont tranchées... »

L'AUTORITÉ RESTAURÉE LA LIBERTÉ GARANTIE

L'ami de Naquet nous promet « l'autorité restaurée, la liberté garantie ».

Voilà de belles promesses que nous ont faites tous les gouvernements sans exception, Napoléon III aussi bien que M. Thiers, M. Ferry aussi aisément que M. Floquet ; chacun d'eux a promis un gouvernement ferme et libéral. Qu'ont valu leurs promesses ? On le sait ; celles de M. Boulanger ne seraient pas mieux tenues. L'ami de Naquet est-il sincère ? Qui oserait l'affirmer ? Ses opinions sont changeantes et sa mémoire infidèle. Cependant, soyons généreux et supposons qu'il soit sincère et constant.

Sur quel roc inébranlable établira-t-il l'autorité ? Quelle garantie aura la liberté ? Pas d'autre que la volonté inconstante du peuple. Son principe de gouvernement est le referendum, c'est-à-dire la volonté populaire sans cesse consultée. Chaque fois qu'une question importante se présentera, on consultera le suffrage universel, et la majorité des voix résoudra le problème.

Voici, par exemple, la grave question des rapports entre l'Église et l'État, la pierre d'achoppement de la troisième République. Quelle est votre opinion, général ? — Moi, répond-il, je n'en ai pas, je m'en rapporte au peuple. Consultons le peuple, notre maître à tous.

M. Naquet, l'oracle du parti, nous dit à Tours, avec l'approbation du général :

« Je crois que le principe de la sécularisation de la société, qui a été apporté au monde, par la Révolution française, est un principe salutaire parce que c'est un principe de liberté, et je ne doute pas que, tôt ou tard, ce principe ne reçoive sa sanction dernière. »

« La sécularisation de la société » cela veut dire en bon français : L'État sans Dieu ; on le connaît ! M. Naquet désire séculariser la France, ses écoles, ses armées, ses prétoires, ses hôpitaux, etc. ; comme il a besoin des naïfs pour escalader le pouvoir, il leur dit : Consultez le peuple, mettons la religion aux voix !

Dieu existe-t-il ? Faut-il biffer Dieu ? L'urne populaire va décider ; elle répondra oui, ou non, et les lois seront faites en conséquence.

La religion catholique est-elle d'origine divine ? A-t-elle le droit de se prêcher librement ?

Non, répond le scrutin manipulé par les francs-maçons. Alors le culte catholique est aboli, les églises sont vendues à l'encan. Ce

système monstrueux méritait d'être prêché par un juif qui sait comment s'achètent, les voix. Mais que des catholiques l'acceptent, c'est prodigieux. Il faut vivre en ce siècle de décadence pour assister à ce spectacle : des catholiques mettant aux voix les vérités éternelles ! Quelle pitié ! C'est pourtant tout ce que Boulanger a de mieux à nous offrir.

La liberté du culte sous Boulanger

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 17 janvier 1889

Article proposé par MM. Freppel, de Lamarzelle, le comte de Martimprey, le comte Albert de Mun :

(En temps de paix) « sont dispensés de ces manœuvres ou exercices, les ministres des cultes reconnus par l'État, pourvus d'un emploi rétribué par l'État. »

A voté contre : GÉNÉRAL BOULANGER.

Séance du 19 janvier

Amendement présenté par MM. Lefèvre-Pontalis, Reille, Lanjuinais, Keller :

« En cas de mobilisation, les étudiants en médecine et en pharmacie et les élèves ecclésiastiques, ainsi que les ministres des cultes reconnus par l'État, appartenant par leur âge à l'armée active ou à sa réserve, sont versés dans le service de santé comme brancardiers, ambulanciers, infirmiers ou aumôniers. »

Les ministres des cultes appartenant à l'armée territoriale ou à sa réserve sont dispensés de rejoindre. »

A voté contre : GÉNÉRAL BOULANGER.

Banquet de Tours

« La liberté de conscience est la première et la plus respectable de toutes les libertés. »

M. Boulanger la respectera d'autant plus qu'il aura été le moyen de la pratiquer.

M. Boulanger ne supprime pas la religion, il supprime les prêtres.

Parlant du discours de M. Naquet à Tours, un correspondant du Journal de Rennes écrit :

« Jamais les catholiques n'ont reçu un pareil affront. C'est sur notre dos que M. Boulanger veut se hisser pour prendre ce que M. Prudhomme appelle « le timon des affaires ». Il y a onze ans, M. Gambetta vociférait : « Le cléricalisme, c'est l'ennemi. » Hier, le républicain Boulanger et le démocrate Naquet se sont écriés en chœur : « Le catholicisme, c'est l'auxiliaire et l'allié ! » L'évolution n'est-elle pas caractéristique ?

En dépit de cet hypocrite hommage, je n'en étais pas moins cruellement froissé de voir ma cause défendue par cette bande d'histriens. Naquet s'érigeant en défenseur et en protecteur des catholiques, quelle mortification et quelle tristesse ! En sommes-nous vraiment réduits à voir notre labarum porté par l'apôtre du divorce ?

Je n'ai voulu insister sur le succès charlatanique de M. Boulanger que pour inspirer à vos lecteurs le vif désir d'épargner au catholicisme l'humiliation dont les Naquet nous me-

nacent. Si le catholicisme représente une force sociale tellement puissante que le général désire la confisquer pour l'utiliser à son profit, quel besoin avons-nous de nous ranger sous la bannière boulangiste ? Nous pouvons déployer nous-mêmes notre drapeau ; pourquoi irions-nous chercher des porte-étendards parmi les Laisant, les Laguerre et les Turquet ?

Plutôt la persécution, disait devant moi un catholique tourangeau, que l'opprobre d'une pareille tutelle !

Malheureusement, tous les conservateurs ne pensent pas ainsi... »

Le même correspondant dit plus loin :

« En même temps qu'il se démasquait, M. Boulanger nous donnait, je le reconnais, une grande leçon. Nos candidats n'osent pas assez, dans leurs circulaires, faire appel aux sentiments religieux, et se préoccupent trop parfois des intérêts matériels. Boulanger est moins timide. Ce baladin prend hardiment en main la cause catholique. Lors des prochaines élections, faisons comme lui. En somme, la situation n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était le 16 mai. M. Boulanger s'est cru assez fort pour nous mépriser ; prouvons lui que nous n'avons besoin ni de son nom, ni du concours de ses clowns. »

INFORMATIONS

LA LIGUE DES PATRIOTES

MM. Laguerre, Laisant, Naquet et Turquet ont été interrogés par le juge d'instruction.

M. Laguerre a fait la déclaration suivante qui a été inscrite au procès-verbal :

« Étant en butte à des poursuites qui n'ont rien de commun avec la justice et le droit, je refuse de répondre dans les limites étroites du cabinet du juge d'instruction ; mais je m'en expliquerai devant les juges du tribunal correctionnel, en face du pays et de l'opinion publique. »

MM. Laisant, Naquet et Turquet ont fait une réponse analogue.

On croit que l'instruction sera très rapide et que l'affaire pourra être portée à une audience de la semaine prochaine.

Les journaux publient une lettre de M. Déroulède déclarant que le Clairon n'est pas le moniteur de la Ligue des Patriotes.

M. Déroulède affirme qu'il n'y a ni rupture ni refroidissement entre le général Boulanger et le comité directeur ; il désapprouve toute polémique tendant à rendre le général Boulanger suspect aux républicains et approuve tous les points du discours de Tours.

D'autre part, M. Edinger, directeur du Clairon, annonce qu'il donne sa démission de membre directeur de la Ligue et de président du groupe du 5^e arrondissement, tout en restant dévoué au programme fondamental de la Ligue des Patriotes.

Le bruit court qu'en vue des élections générales, la Société ne tarderait pas à se reconstituer sous le nom de Comité national révisionniste. Ce comité serait organisé en sections de vingt membres au plus dans chaque arrondissement et canton.

LE COMPTOIR D'ESCOMPTE
Nous lisons dans la *Petite République française* :

« Voilà qui est entendu. Le Comptoir d'Escompte est mort, bien mort ; les obsèques ou, si vous préférez, la liquidation, ne vont plus tarder.

» Un nouveau Comptoir, national celui-ci, va être fondé. Les bases de cet établissement de crédit nouveau modèle ont été arrêtées au ministère des finances. Or, voulez-vous connaître le nom des personnages de la haute finance qui ont été chargés de préparer les statuts ?

» MM. Hottinguer, Sautter, André, de Soubeyran, Yvo Bosch.

» Tous membres de la haute banque, amis du ministre des finances.

» Notez que le Comptoir d'Escompte est surtout destiné, comme son titre l'indique, à la négociation du papier de commerce.

» M. Rouvier n'a pas daigné faire entrer dans la commission chargée de préparer les statuts ni seul représentant du haut commerce ou de la grande industrie parisienne !

» Nous ne pouvons, en exprimant nos regrets, que signaler le légitime mécontentement qui se manifeste déjà dans les cercles intéressés.

Interpellation. — M. Chevillotte, député du Finistère, a l'intention d'adresser au ministre des finances une question au sujet de l'affaire du Comptoir d'Escompte.

M. Chevillotte n'entend pas s'occuper de l'affaire du Comptoir en elle-même, affaire qu'il considère comme étant d'ordre privé.

Il se propose de demander des explications sur l'intervention gouvernementale qui s'est exercée pour le règlement de cette affaire et sur la nature du concours prêté par la Banque de France à la sollicitation du ministre des finances.

M. Chevillotte, considérant que la Banque de France est une institution d'État, de la situation de laquelle les pouvoirs publics ont le droit et le devoir de s'inquiéter, veut savoir si les garanties données à la Banque pour le prêt qu'elle a fait sont suffisantes et si la confiance du public dans la valeur du billet de banque peut rester entière.

M. Laur doit développer aujourd'hui son interpellation sur la question des métaux. Ce débat est connexe à celui que veut soulever M. Chevillotte ; mais ce dernier entend présenter sa question d'une manière distincte.

Si, d'ailleurs, au cours de l'interpellation sur les métaux, le ministre des finances était appelé à s'expliquer sur le rôle de la Banque et que ses explications lui parussent satisfaisantes, M. Chevillotte renoncerait à porter sa question à la tribune.

M. le vice-amiral Krantz est nommé directeur ministre de la marine, en remplacement de M. le vice-amiral Jaurès, décédé.

Les *Tablettes* nous donnent cette étrange rumeur :

« On écrit de Saint-Petersbourg qu'il circule dans les centres diplomatiques un bruit étrange dont le *Noviè Vremia* se fait aujourd'hui l'écho. D'après ce journal, M. de Bismarck, désireux de faire échouer l'Exposition de 1889, méditerait de provoquer un grave incident diplomatique avec la France. »

LA REINE D'ANGLETERRE EN FRANCE

La Reine d'Angleterre a reçu, lundi, à diner, le préfet des Basses-Pyrénées, le général Munier, le maire de Biarritz et le comte de la Rochefoucauld.

L'INCENDIE DE LA RUE BEAUBOURG

Hier matin, à 11 heures, un incendie s'est déclaré 38, rue Beaubourg, dans la maison de M. Carpentier, fabricant d'articles en celluloïde. Le feu s'est propagé avec une telle rapidité que les locataires qui se trouvaient chez eux n'ont pu se sauver et ont été asphyxiés. L'incendie est dû à l'imprudence de deux apprentis qui ont fait tomber une lampe à pétrole allumée.

Rélatons la conduite courageuse d'un sergent des pompiers qui a sauvé deux personnes et contribué à en sauver trois autres.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONFÉRENCE PUBLIQUE ET GRATUITE

Dimanche 24 Mars, à 2 heures

M. Bouchard, délégué du service phylloxérique, fera à Saumur, dimanche prochain 24 mars, à 2 heures de l'après-midi, salle du Foyer du Théâtre, une conférence publique et gratuite sur :

Les conséquences économiques résultant de l'invasion phylloxérique en France ; les mœurs du phylloxéra ; les moyens de traitement.

LES CHANVRES

La commission des douanes s'est réunie mardi sous la présidence de M. Develle.

M. Fairé a fait un rapport verbal sur la proposition de MM. de Soland, d'Aillières et plusieurs de leurs collègues, tendant à mettre un droit sur les chanvres et lins étrangers.

M. Fairé, après avoir indiqué les diminutions successives dans les surfaces cultivées en chanvre et en lin et dans la production de ces textiles, et avoir constaté que les importations étrangères se sont accrues jusqu'à représenter le tiers de ce que la France con-

somme, a été d'avis que la proposition devait être prise en considération.

La commission discutera dans une de ses prochaines séances les mesures qu'il serait possible de prendre.

NOUVEAUX IMPÔTS

Nous jouissons déjà de l'impôt sur les primes d'assurances contractées par l'épargne prévoyante. Cela ne suffisait point à nos républicains. Ils ont résolu d'imposer le capital assuré. M. Amagat a combattu éloquemment ces déplorables errements et démontré qu'un bon gouvernement devrait plutôt supprimer tout impôt sur les assurances. M. Rouvier serait bien de cet avis, mais ne faut-il pas combler les vides du Trésor public ?

Toujours les mêmes, nos gouvernants !

Nous apprenons que M. le comte Henri de La Selle, descendant d'une ancienne famille de l'Anjou, a été frappé avant-hier, à Paris, d'une attaque d'apoplexie à laquelle il a succombé après quelques minutes d'agonie.

Il était âgé de quarante-sept ans.

L'ENTRÉE DU PRINTEMPS

Le printemps a tenu à faire une entrée à sensation. Mardi, à Tours, un orage est survenu, avec tempête et averse diluvienne.

Il y a eu même un fort coup de tonnerre précédé d'un éclair fulgurant.

Il paraît que ces perturbations atmosphériques un peu prématurées sont l'indice d'une abondante récolte de vins.

CHEVAL NOYÉ. — Avant-hier soir, un cheval appartenant à un lieutenant d'artillerie détaché à l'École de cavalerie, était conduit à l'abreuvoir par l'ordonnance.

L'animal se jeta de côté, et, se trouvant sur le bord de la cale du quai Saint-Nicolas, perdit pied.

Le cavalier se mit à l'eau et voulut le retenir par la longe, mais le cheval nageant l'entraînait dans le courant ; il se trouvait lui-même en danger, aussi lâcha-t-il prise.

Le pauvre garçon, au désespoir, voulut ensuite se jeter à l'eau. Il en a été retenu par des blanchisseuses témoins de l'événement.

L'animal était, paraît-il, d'un prix élevé. Cet accident rappelle le terrible événement qui, il y a une trentaine d'années, à l'une des cales du quai Saint-Nicolas, coûta la vie au regretté capitaine-écuyer Jauchène.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Le *Tribut de Zamora* est une des dernières grandes œuvres de Gounod, œuvre dans laquelle le maître a rompu avec les anciennes traditions, sacrifiant les mélodieuses envolées

aux bruyants effets d'orchestration de l'école nouvelle.

Les avis sont très partagés sur la valeur de cet opéra, et il n'est pas en mon pouvoir de donner un jugement définitif sur une pareille œuvre, surtout à la suite d'une première audition. Ce que je puis constater, c'est que, dans *Faust*, *Mireille*, etc., etc., où la mélodie tient la plus large place, aussi bien que dans le drame lyrique comme le *Tribut de Zamora*, Gounod est toujours le maître sublime dont la gloire éblouissante rayonnera longtemps sur l'univers.

Le *Tribut de Zamora* n'avait pas encore été joué en Anjou. C'est cette année seulement que cet opéra a été représenté sur la scène du théâtre d'Angers, où il a obtenu un grand succès que la presse a été unanime à constater, succès non moins grand pour les artistes qui l'ont interprété. Ce sont les mêmes artistes que nous avons entendu lundi soir à Saumur, et ça été une des bonnes soirées de la saison. Tous, oui, tous se sont surpassés et ont mérité les nombreuses ovations qui leur ont été prodiguées. M^{lle} Delprato a trouvé des accents admirables dans le rôle de la folle Hermosa, et on ne sait pas si on doit préférer en elle la chanteuse à la tragédienne dans toutes les scènes où il faut que ce double talent marche de pair.

Que d'expression dans ses élans d'insensée ou dans son calme, dans ses joies ou dans ses fureurs ! M^{lle} Levasseur a été l'égale de sa partenaire dans le rôle de Xaïma. A quoi bon insister sur la valeur de cette artiste qui a épuisé toutes les formules d'éloges ! Je constate seulement le frisson d'enthousiasme qui a parcouru la salle pendant le duo à l'unisson du troisième acte avec M^{lle} Delprato. C'était sublime !

M. Romieu est un Ben-Saïd des mieux doués, et c'est bien au physique le type de ces puissants chefs maures dont la fierté égalait l'insolence. Avec cela une voix des plus agréables et des mieux timbrées qu'on ait entendue depuis longtemps. M. Verlet, très en voix, s'est fait applaudir dans le rôle de Manoël. Notre jeune ténor a surmonté les difficultés innombrables de cette partition. M^{lle} Reine a chanté à ravir sa romance d'Iglésia l'abandonnée, et MM. Larrivé et Garnier ont eu leur part dans le succès, ainsi que les chœurs. L'orchestre, comme toujours, est hors de pair, surtout quand son chef, le sympathique M. Lelong, tient le pupitre. NEMO.

Il y a eu trente ans, mardi dernier 19 mars, que *Faust* a été donné pour la première fois au Théâtre-Lyrique. Le *Monde-Artiste* dit que Gounod a gagné un million avec sa partition, et la maison Choudens, éditeurs, deux millions.

NANTES. — L'*Espérance du Peuple* annonce que les sœurs de la prison de Nantes seront,

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

JOSÉPHE

Par Marthe Lachèse

A son tour Joséphe dut horreur. Quoi ! le sang d'un assassiné touchait au mur où elle avait porté sa main ! Voilà donc pourquoi on y supplicait tous ces farouches, eux-mêmes des meurtriers ! Voilà donc ce qui vouait cette demeure à la solitude, à l'abandon, à la fatalité, à la ruine ! Ce n'était pas un orage, mais un crime, qui l'avait ébranlée jusque dans ses fondements !

— Comment ! répétait la jeune fille, un homme fut tué là !

— Pas là, dans le bois de Sazec, reprit l'enfant d'une voix faible et tremblante.

Ses yeux ne quittaient pas le logis.

— Que regardes-tu ? demanda Joséphe.

— J'ai peur, murmura-t-elle. Le jour, la nuit, quand ça lui dit, Bénic revient dans sa maison. On l'entend marcher dans la salle, on le voit se cacher dans les branches.

— Quelle folie ! dit Joséphe, pour ne pas

s'avouer qu'elle-même avait très peur. Ce Bénic a-t-il été exécuté ?

— Oh ! non, dit l'enfant d'un air mystérieux. Au contraire. Le serpent-huant le protégéait.

— Mais, puisque tu crois qu'il revient, il est mort ?

— Oh ! oui.

— Quand donc fut commis ce crime ?

— On dit qu'il y a comme cent ans.

— Ecoute, dit Joséphe, si tu veux me conter cette histoire, je te donnerai la pièce d'argent.

— Je n'approcherai pas des murailles, dit Loïze en frissonnant.

— Non. Conte-moi cette histoire seulement.

— Elle ne se conte pas, elle se chante.

— Une ballade ! s'écria-t-elle. Quel bonheur ! Tu la sais ?

— Tout le monde la sait à Plouédic.

— Chante-la-moi.

— Non, pas ici.

— Ici, et sans attendre ; car je ne veux pas m'attarder. Tu n'as rien à craindre près de moi, et je doublerai ta récompense.

— Elle prit une seconde pièce d'argent, la joignit à la première.

— L'histoire est trop longue, balbutia l'enfant.

— Si elle est longue, tant mieux. Tant mieux pour moi, pour toi aussi.

Et elle ajouta une troisième pièce. Un petit trésor brillait aux yeux du père. Entre la peur et la convoitise, l'enfant restait muet, perplexe.

— Nous sommes trop près, murmura-t-il enfin.

Ils reculèrent à l'est du vallon. Ils voyaient encore mieux la ruine ; mais ils s'en étaient un peu éloignés.

Elle s'assit sur le talus et lui, toujours craintif, près d'elle :

— Allons, chante, ordonna-t-elle.

Il hésitait toujours. Enfin, il obéit. Il se recueillit et, grave, solennel comme un *Discreveller* (1), il commença :

« Celui qui ne connaît pas le marquis de Rosmeur, celui qui ne connaît pas le marquis François-Philippe, celui qui ne connaît pas le seigneur de Plouédic, celui-là ne sait pas ce que c'est qu'un homme de bien.

— Le marquis de Rosmeur est grand et

(1) *Discreveller*, conteur sérieux, opposé au *Marvailherr* ou conteur gai.

beau. Il ressemble au saint Michel qui couronne le portail de l'église. Il marche la tête haute, le sourire sur les lèvres. Rien qu'à le voir, on se dit : N'est-ce point le roi ?

— S'il parle, on se dit tout bas : Sainte Vierge ! qu'il doit être brave ! C'est bien autre chose, quand, par hasard, on pleure et qu'il console : on se dit : « Pour sûr, c'est un de nos anges gardiens qui s'est déguisé en seigneur. »

— Ecoute, marquis de Rosmeur, écoute, je t'en prie. Nous te connaissons, nous, les gens de Plouédic, sois en paix, nous te connaissons ! Tant qu'il y aura une pièce dans tes coffres, tes pauvres diront : « Il nous reste de l'or ; » une poignée de blé dans ton grenier : « J'ai de quoi manger, criera le chercheur de pain ; » une toison sur tes brebis : « Nous aurons chaud cet hiver, » répéteront les vieillards.

— Marquis François-Philippe, écoute, je t'en prie. Pourquoi as-tu toi-même enseveli un lépreux, au risque d'en mourir, doux Jésus ! Pourquoi as-tu toi-même enseveli un lépreux ? « Le maître garde le danger pour soi, et n'en fait pas cadeau à ceux que Dieu lui confie. » C'est ainsi que le marquis de Rosmeur a parlé.

dans la semaine de Pâques, remplacées par des surveillantes laïques.

LES PROCESSIONS DE LA FÊTE-DIEU

Le compte rendu du Congrès eucharistique qui s'est tenu à Paris au commencement de juillet 1888 contient une Note sur le Rétablissement à Nantes des Processions de la Fête-Dieu.

Il y est dit avec quel zèle et quelle persévérance les catholiques nantais ont poursuivi le retour de ces admirables solennités, en réitérant pendant quatre années successives des pétitions que trente milliers de signatures venaient chaque fois appuyer. — Supprimées en 1880, après l'expulsion des religieux, les processions ont enfin reparu dans les murs de la grande cité bretonne à la suite des dernières élections municipales, et elles ont été célébrées avec plus d'empressement et de magnificence que jamais.

Le vœu suivant forme la conclusion de la Note dont il s'agit :

« Le Congrès exprime le vœu que, dans les villes où les Processions de la Fête-Dieu sont interdites, les catholiques aient recours au pétitionnement et à tous les autres moyens légaux, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu le rétablissement de ces grandes et pieuses solennités. »

Charitas!

La scène se passe dans un gros bourg des Deux-Sèvres, par une froide après-midi de décembre.

Dans la rue principale du bourg, une demi-douzaine de voyous sont adossés au mur d'un café de quinzième ordre.

Timidement, un petit ramoneur, au visage tout noir de suie, s'avance vers eux : « Messieurs, un petit sou, s'il vous plaît ! »

— Tiens, dit le plus grossier de la bande, nous te donnons tous un sou, si tu embrasses cette demoiselle qui vient par ici...

Cette demoiselle, c'était M^{lle} M..., la fleur de la paroisse par ses vertus, et aussi, disait la voix publique, par ses avantages extérieurs. Suivie d'une vieille servante, elle venait, l'air grave et doux, égrenant un chapelet dans son manchon.

— Oui, oui, répétait la troupe, un sou chacun si tu fais ça.

M^{lle} M... approchait, et... elle avait tout entendu. Arrivée devant le groupe malhonnête, elle va droit au petit Savoyard, et, sans hésiter, sans se presser, elle se penche et l'embrasse sur les deux joues. Puis, prenant ce qui sert de coiffure au petit ramoneur : « Messieurs, dit-elle aux voyous, vous êtes gens de parole, je suppose : un sou chacun, je vous prie, pour ce petit enfant. »

Et nos voyous, déconcertés, dominés, ne trouvant pas un mot, de chercher lentement

dans leurs poches, et de déposer tour à tour l'enjeu promis.

A cette collecte d'un nouveau genre, M^{lle} M... ajoute une pièce blanche, et remet le tout à son protégé ravi. Puis, les joues un peu noircies, mais le cœur débordant de la joie de la charité chrétienne, elle esquisse un salut et continue sa route. (Publicateur de la Vendée.)

SUICIDE D'UN SOLDAT

Le nommé Jean-Pierre Le Guern, soldat de 2^e classe au 28^e régiment d'artillerie, en garnison à Vannes, était arrivé le 3 mars à Lanmeur, chez ses parents, en permission pour quatre jours.

Le 7 mars, vers six heures du matin, Le Guern se disposa à rejoindre le corps, mais, parvenu à quelques centaines de mètres de l'habitation de sa famille, il quitta, sous le prétexte qu'il avait oublié une de ses bretelles, sa mère et sa sœur qui l'accompagnaient.

Au bout d'un quart d'heure, on fut surpris de ne pas le voir revenir ; on se rendit à la maison, et là on le trouva pendu dans sa chambre, au moyen d'une corde qu'il avait attachée au plafond.

Le malheureux ne donnait plus déjà aucun signe de vie.

FAITS DIVERS

LE DÉCORNEMENT DES BESTIAUX

Le consul de France à Chicago vient d'adresser à la Société nationale d'acclimatation une note relative aux essais de décornements des bestiaux.

Cette pratique tend de plus en plus à s'introduire aux États-Unis et en Angleterre. On a remarqué que les sujets décornés étaient plus doux ; que les vaches, dans cet état, donnaient plus de lait ; qu'enfin, naturellement, les accidents étaient beaucoup moins nombreux. Le décornage ne doit être pratiqué que sur les jeunes veaux, cette opération étant très douloureuse et même dangereuse quand l'animal a atteint un certain âge.

Il y a trente ans déjà, M. Dutrône avait préconisé le décornement du gros bétail et avait fondé à cet effet un prix de 300 fr., en se basant sur les mêmes raisons que les Américains invoquent aujourd'hui.

Un tailleur se présente chez Guibollard. Celui-ci, hautement :
— Combien vous dois-je ?
Le tailleur tire sa note :
— Douze cent quarante-deux francs soixante-quinze centimes, monsieur, annonce-t-il.
— Vous dites : douze cent quarante-deux...

— Soixante-quinze centimes, insista le tailleur.

— Vous tenez donc bien aux centimes ?
— Absolument, monsieur, c'est l'habitude de la maison.

Guibollard, toujours hautain, sort quinze sous de sa poche :

— Tenez, bonhomme, et ne m'embêtez plus !

En 3 jours !!!

Villepot (Loire-Inférieure), le 3 août 1888. — Ma femme souffrait d'un mal d'estomac très grave, avec coliques, qui lui occasionnaient de grands vomissements, même jusqu'à perdre connaissance ; elle avait aussi de grands maux de tête et des douleurs dans tous les membres ; par l'usage de vos Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), elle a été guérie complètement en 3 jours.

(Sig. lég.)

F. JOUSSELIN.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 mars 1889.

Grande fermeté des rentes françaises ; encore un peu d'hésitation sur les sociétés de crédit et continuation de la baisse sur les valeurs de cuivre ; tel est le bilan de la journée. Le 3 0/0 clôture à 85 ; le 4 1/2 0/0 avance à 104.70.

Les valeurs de crédit discutées à l'ouverture s'améliorent à la fin de la séance. Le Crédit Foncier est coté de 4,325 à 4,330. Les obligations foncières et communales avec ou sans lots recueillent la plus grande partie des capitaux qui sortent des valeurs compromises.

La Société Générale subit le contre-coup des événements, bien qu'il n'y ait rien de changé dans sa situation qui reste excellente.

La Banque d'Escompte s'est négociée de 502 à 505.

On cote 662.50 sur la Banque de Paris et 652.50 sur le Crédit Lyonnais.

La Société de Dépôts et Comptes courants à 602.50 ressort à 220 en tenant compte du coupon de 7.50 annoncé.

Le Comptoir d'Escompte cote 150. On semble disposé à attendre sur ces prix les éclaircissements qui ne peuvent tarder à venir, puisqu'on annonce la constitution d'une nouvelle Société au capital de 40 millions dont la moitié des titres seraient réservés aux actionnaires anciens.

Le Panama fait 54.25.

Les obligations des Immeubles de France ont une excellente tenue à 380.

L'obligation des chemins Economiques se traite activement à 369. — Informations financières. — La Banque de l'Ouest fait annoncer qu'elle paye dès ce jour, sans commission supplémentaire, tous les coupons à échéance du 1^{er} avril. Le montant net des bordereaux est envoyé par retour du courrier aux clients habitant la province.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur

BRILLANT ORIENTAL

POUR MEUBLES ET PARQUETS

1 fr. 50 le Litre

Le Brillant oriental n'a aucune odeur, brille vite, et n'encrasse jamais ; son emploi est facile et sans fatigue.

qui s'en va, sa hotte sur l'épaule, son chien sur ses talons ?

— Pour l'amour de Jésus, mon Dieu, j'ai pitié de lui. Il est pâle, c'est sans doute qu'il a faim. Il est triste, c'est, sans doute, parce que sa casaque est trouée.

— Garde ton aumône, marquis François-Philippe, garde ton aumône et éloigne-toi. Ne reste pas par pitié près de ce corbeau de malheur. S'il est pâle, ce n'est pas qu'il ait faim, c'est que l'envie lui ronge le cœur. S'il est triste, ce n'est pas parce que sa casaque est trouée, il trouverait sa casaque belle comme du drap violet si, toi, tu ne portais pas un habit de velours.

— Un jour le diable dit à Bénic : « Viens ça, mon fils, mon cher petit mignon. Je vais t'apprendre comment tu seras riche. Laisse là tes outils, ton bissac et ton chien. Ne t'en va plus par les chemins, dix pas par ci, dix pas par là. Monte sur la colline, grimpe sur le plus haut chêne. Que vois-tu, Bénic, que vois-tu ? »

— Je vois les prés, les bois, le château et ses tours. Je veux descendre, Satan, je veux descendre. Car, de toutes parts, je vois le domaine et de le regarder me brûle les yeux.

— Reste, Bénic, reste, mon cher mignon.

MARCHÉ de Saumur du 16 Mars 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Beuf ou vache, le kil.	1 50
id. ha'le (moyenne)	19 62	Veau	1 50
Méteil	15 50	Mouton	2
Seigle	10 53	Porc	1 50
Orge	10 63	Poulets la couple	4 50
Avoine	9 50	Dindonneaux	14
Sarrasin	—	Canards	5
Haricots blancs	18	Oies	10
Haricots rouges	16	Beurre le kilog.	2 70
Fèves	13	Œufs la douzaine	— 70
Noix	8 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	75
Châtaignes	14	Luzeerne	60
Sel les 100 kil.	15	Paille	50
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	125
Pommes de terre, la barrique,	10	les 52 kilog.	500 30
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	id. 2 ^e	28
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e	26
id. 2 ^e id. 0 f. 33.33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 ^e id. 0 f. 31.88	—	Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 115
Champigny	115
Varrains	115
Bourgueil	125
Restigné	115
Chinon	115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	75
Saint-Léger et environs	65
Varrains et environs	75
Le Puy-Notre-Dame et environs	70
La Vienne	55

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Nous l'avons entendu, nous, les gens de Plouédic.

— Le marquis de Rosmeur est vrai chrétien. Il aimerait mieux être brûlé vif que de pécher rien qu'un peu. Il est vrai noble de noblesse, cousin de roi, je le crois bien. Il possède la moitié de la province. Ah ! quel dommage qu'il ne possède pas toute la terre ! Il est notre bon seigneur, notre ami, notre père. A Rosmeur, Plouédic toujours !

— Celui qui ne connaît pas Bénic, le corbeau gris, Bénic qui niche dans le vallon aux rochers, celui qui ne connaît pas Bénic aux yeux de chat, celui-là ne sait pas ce que c'est qu'un bandit.

— Tournez la tête, vous qui le rencontrez. Ne le regardez pas si vous voulez dormir en paix. Car son visage vous tourmenterait dans vos rêves. Tournez la tête, ne regardez pas Bénic. Ses yeux verts luisent sous ses paupières. Son nez ressemble au museau du loup. Ses mains ont l'air de griffes. Mais elles sont fortes comme l'acier. S'il rencontrait un renard, il lui tordrait le cou tout comme au pauvre petit joyeux (1) : car ses mains sont fortes

comme l'acier. A l'occasion, d'ailleurs, le serpent-huant lui viendrait bien en aide.

— Il n'a pas de nom de baptême, non, non, il n'en a pas. Par charité, je veux le dire païen. Mieux vaut pour lui qu'il n'ait pas reçu l'eau sainte. — Tais-toi, chanteur. Je ne suis pas un païen. Pour mon malheur, je fus marqué du baptême. Je m'appelle Jean-Pierre Barthélemy. — Tu ferais mieux de le taire, Bénic, tu ferais mieux de le taire.

— Bénic a un joli talent. Il fait toc-toc sur de vieilles semelles. Mais il ne trouve guère d'ouvrage, les pauvres Bretons sont pieds nus. Bénic ne trouve guère d'ouvrage. Aussi il erre le long des chemins, dix pas par ci, dix pas par là, sa hotte sur l'épaule, son chien sur ses talons.

— Que cherches-tu, Bénic ? que cherches-tu le long des chemins ? — Je cherche l'herbe d'or, dont une feuille pousse tous les sept ans.

— Jamais tu ne la trouveras, méchant corbeau, car elle ne se laisse pas voir à ceux qui sont en péché mortel.

— Ecoute, marquis de Rosmeur, écoute, je t'en prie. Pourquoi arrêtes-tu ton cheval quand tu passes près du corbeau gris ? Pourquoi jettes-tu une, deux, trois pièces d'argent à celui

(1) Le laouennannik, petit joyeux, c'est le nom que les Bretons donnent au roitelet.

(A suivre.)

FAILLITE CLÉMOT, LOUIS

Les créanciers de la faillite du sieur Clémot, Louis, marchand de bois à Vihiers, dont les créances ont été vérifiées et affirmées ou admises par provision, sont invités à se réunir le 2 avril 1889, à dix heures et demie du matin, en l'une des salles du Tribunal, à l'effet d'entendre le rapport du syndic, tant sur l'état de la faillite que sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et, dans ce dernier cas, être immédiatement consultés, tant sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement du syndic.

(297) Le Greffier, COLLIN.

Études de M^e LOUIS ALBERT, avoué-licencié à Saumur, Et de M^e VERLET, notaire à Fontevault.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

BIENS DE MINEURS

Consistant en :

Grande Maison

Et dépendances Occupées par M. SALMON, distillateur, et situées rue Saint-Jean, 44, et rue Cour-Saint-Jean, 5 et 7, et dépendant de la succession de M. Ernest MÉNIER, ancien distillateur à Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e VERLET, notaire à Fontevault, le DIMANCHE 31 MARS 1889, à une heure du soir, à l'Hôtel de Ville de Saumur, salle de la Justice de Paix.

Étude de M^e DOUET, notaire à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire).

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

UN ÉTABLISSEMENT

De Marchand de Vins en gros

BIEN ACHALANDÉ

Sis à Mazé (Maine-et-Loire)

ENVIRON 200 BARRIQUES VIDES

Toutes facilités de paiement.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e DOUET, notaire. (248)

A VENDRE

TRÈS JOLIE MAISON

Avec Jardin

Au Pont-Fouchard

Facilité de paiement

S'adresser à M^{lle} ROGERON, qui l'habite, ou à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE D'ARGENTERIE

Aux enchères publiques PAR SUITE DE DÉCÈS

Le VENDREDI 22 mars 1889, à 4 heures du soir, à Saumur, salle des ventes, rue d'Orléans, n° 55.

Il sera vendu :

Douze couverts ordinaires, vingt-quatre couverts d'entremets, louche, couteaux de table, truelle à poissons, cuillères à café, deux porte-huiliers, deux salières doubles, six salières simples, deux moutardiers, une sonnette, un service à salade, le tout en argent ; Un service à thé en vermeil, comprenant : douze cuillères, une pince à sucre, une cuillère, une passoire ; Cinq réchauds de table et un moulin à poivre en plaqué.

Le même jour, à trois heures du soir, on vendra : un très bel ameublement de salon en bois noir garni en velours rouge, avec rideaux style Louis XV, un grand coffre-fort, tables, fauteuils, glaces, pendules, tableaux et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 40 0/0.

A VENDRE OU A AFFERMER

UNE PIÈCE D'EAU

Contenant très grande quantité de Poissons rouges.

S'adresser au bureau du journal.

Prairie du Bateau

M. GUYOMARD a l'honneur de prévenir MM. les Propriétaires de chevaux qu'il tient à leur disposition la belle prairie du Bateau, située à deux kilomètres de Saumur, route d'Angers. L'ouverture de la prairie aura lieu le 1^{er} avril. On pourra traiter à l'année, au mois, ou à la journée. S'adresser à M. GUYOMARD, qui habite la prairie.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire. S'adresser à l'Usine. (259)

SULFATES DE CUIVRE

DE QUALITÉ EXTRA

Pour TRAITEMENT de la VIGNE à 40 fr. les 50 kilos

Pour des quantités il est fait des réductions

ENTREPOSITAIRE :

A. COURTET, rue Daillé SAUMUR

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

UN JEUNE HOMME demande place de valet de chambre. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

UNE FEMME se propose pour faire des ménages. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} V^e JOUANNEAULT a l'honneur de prévenir le public qu'elle continuera, comme par le passé, l'exploitation de son hôtel-restaurant et café.

Elle fera tout son possible pour satisfaire sa nombreuse clientèle.

VICHY

Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. - Un Rouleau pour un Bain.
SUCRÉ D'ORGE de VICHY. - Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE.
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

MANUFACTURE

DE PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Collmann

Rue de Montreuil, 119, Paris
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. - Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

A VENDRE ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS

Pour emballage.

S'adresser au bureau du journal.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES
BANDAGES HERNIAIRES
à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
de MM. Wickham Fr^s, Dr^s, Chens, Hern^{es}, rue de la Banque, 16, à Paris
SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON
Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V^e LARDEUX, coutelier et bandagiste
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S'
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'Ecole de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS
HENRI EICHE
Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.
M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole
(34^e ANNÉE)
Paraissant tous les Samedis. - Avec de nombreuses figures!
ADMINISTRATION : 15, RUE DE TOURNON, PARIS
Franco à domicile, un an, 6 fr. ; - Six mois, 3 fr. 50 ; - Trois mois, 2 fr. 50.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 MARS			
FONDS		VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0	84 95	ACTIONS	
3 0/0 amortissable	88 85	Banque de France	3835 »
4 1/2 1883	104 65	Banque d'Escompte	510 »
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	147 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	528 »	Crédit Foncier	1325 »
— 1865 4 0/0	521 »	Crédit Industriel et Commercial	595 »
— 1869 3 0/0	»	Crédit Lyonnais	650 »
— 1871 3 0/0	403 »	Crédit Mobilier	405 »
— 1875 4 0/0	524 »	Dépôts et Comptes courants	600 »
— 1876 4 0/0	524 »	Société Générale	451 25
— 1880 3 0/0	399 »	Est	820 »
Bons de liquidation	528 »	Paris-Lyon-Méditerranée	1365 »
		Alidi	1185 »
		Nord	1750 »
		Orléans	1390 »
		Ouest	961 25
		Compagnie parisienne du Gaz	1425 »
		Transatlantique	585 »
		Canal de Panama	52 »
		Suez	2240 »
		VALEURS ÉTRANGÈRES	
		Autrichien 4 0/0 or	94 10
		Dette d'Égypte 6 0/0	411 »
		Extérieur 4 0/0	75 20
		Hongrie 4 0/0 or	85 50
		Italie 5 0/0	95 60
		Portugal 4 1/2	» »
		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
		Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	» »
		— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	475 »
		— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	477 »
		— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	467 50
		— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	386 »
		— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	468 75
		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
		Est 3 0/0 anc. r. à 500	401 »
		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	410 »
		Midi 3 0/0 ancien r. à 500	410 50
		Nord 3 0/0 r. à 500	414 50
		Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	412 50
		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	» »
		VALEURS DIVERSES	
		OBLIGATIONS	
		Compagnie parisienne du Gaz	516 50
		C ^e Transatlantique 3 0/0 r. à 500	352 »
		Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	64 »
		— 6 0/0 2 ^e série	63 »
		— obligations à lots	145 »
		Suez 5 0/0 remboursable à 500	600 »
		FONDS ÉTRANGERS	
		Emprunt russe 1862 5 0/0	104 »
		— 1870 5 0/0	100 50
		— 1884 5 0/0	103 »
		— 1889 4 0/0	92 25